



Dédragation par le locataire

Par **Mireille ROSSY**, le **15/04/2012** à **16:30**

Bonjour,

J'aimerais savoir les précautions supplémentaires à prendre concernant la location d'appartement. A savoir lorsque les locataires rentrent dans un appartement entièrement refait à neuf.

Précaution dans le sens ou se protéger contre la dégradation des lieux.

Par **Marion2**, le **15/04/2012** à **17:42**

Bonjour,

Il faut toujours établir un état des lieux d'entrée et un état des lieux de sortie. Le propriétaire et le locataire doivent signer ces états de lieux.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, faire établir un état des lieux par huissier (à votre charge).

Cdt